



# UNION DES SUPPORTERS STÉPHANOIS

Association Loi 1901

B.P. 50183

42005 SAINT ETIENNE Cedex 1

Site internet : [www.union-supporters-stephanois.com](http://www.union-supporters-stephanois.com)

Twitter : [https://twitter.com/USS\\_officiel](https://twitter.com/USS_officiel) ou @USS\_officiel

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/union.supporters.stephanois/>

Arrêté du 5 janvier 2017 portant agrément de l'association « Union des Supporters Stéphanois

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/1/5/VISV1700823A/ia/texte>

*Mesdames, messieurs les membres du bureau et du conseil d'administration de l'U.S.S., membres des bureaux et conseils d'administration des groupes de l'Union des Supporters Stéphanois*

## **CONVOCAATION POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DE L'UNION DES SUPPORTERS STÉPHANOIS**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la prochaine assemblée générale ordinaire (A.G.O.) de l'Union des Supporters Stéphanois (U.S.S.) se déroulera le **samedi 19 octobre 2024 à 10H00** (jour du match A.S.S.E. / R.C. LENS), à la cafétéria « Orbital 2.0 » qui est l'ancienne cafétéria « Casino » à côté de la boutique des Verts à **SAINT-ÉTIENNE**.

Elle sera précédée d'une assemblée générale extraordinaire (A.G.E.).

**Conformément aux statuts entre deux et cinq représentants** (présidents, responsables, membres du bureau et/ou du conseil d'administration) **de chaque groupe sont invités.**

Vos présences sont importantes pour le bon fonctionnement de l'U.S.S., mais également pour que le quorum soit atteint.

**Je vous rappelle que l'ensemble des membres du conseil d'administration et du bureau sera renouvelé à l'issue de l'A.G.O.**

<b>Horaires :</b>	<b>10H00 :</b>	Accueil des participants et petit déjeuner ; Émargement des participants ;
	<b>10H20 :</b>	Assemblée Générale Extraordinaire ;
	<b>10h30 :</b>	Assemblée Générale Ordinaire ;
	<b>12H00 :</b>	Élections des membres des nouveaux <b>C.A.</b> et bureau de l'U.S.S ;
	<b>12H30 :</b>	Réception des invités ; Apéritif <b>offert par l'U.S.S.</b> suivi d'un repas.

Ces assemblées générales extraordinaire et ordinaire auxquels vous êtes conviés et ce, conformément aux statuts de l'Association (**articles 15.1 ; 15.3 ; 15.9 et 15.13**), permettront de délibérer sur les points inscrits aux ordres du jour. Les votes se feront à main levée.

## Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire (A.G.E.) :

Modification par avenant des point des statuts de l'U.S.S. suivants :

- **Titre II : COMPOSITION - DELEGATION - ADMISSION - MEMBRES - RADIATION**  
**Article 5 : COMPOSITION - DELEGATION**  
**5.1 : Composition de l'Union**

Rajout de deux alinéa

*c) : « Membres honoraires élus lors d'une assemblée générale sur proposition du conseil d'administration pour services rendus au sein de l'U.S.S. »*

*d) : « Membres d'honneur désignés en assemblée générale (anciens présidents, ou vice-présidents) qui ont apporté une contribution exceptionnelle à l'association. »*

- **Titre II : COMPOSITION - DELEGATION - ADMISSION - MEMBRES - RADIATION**  
**Article 7 : MEMBRES**

Article 7.3 à créer :

*« Sont membres honoraires ceux qui ont été élus lors d'une assemblée générale sur proposition du conseil d'administration pour services rendus au sein de l'U.S.S. Leur cotisation reste due. Le membre peut participer aux travaux du C.A.mais a seulement une voie consultative. »*

Article 7.4 à créer :

*« Les membres d'Honneur sont exemptés de cotisation. Le membre peut participer aux travaux du C.A.mais a seulement une voie délibérative. »*

- **Titre IV : DIRECTION - ADMINISTRATION**  
**Article 15 : ASSEMBLÉ GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Article 15.1 à modifier :

*« L'Assemblée Générale Ordinaire comprend 2 membres du bureau de chaque association à jour de leur cotisation et le Conseil d'Administration de l'Union.*

*Chaque personne convoquée a voix délibérative. »*

*Par « L'Assemblée Générale Ordinaire convoque 2 à 5 membres du bureau de chaque association à jour de cotisation.*

*Chaque personne convoquée a voix délibérative. »*

Article 15.2 à modifier

*« L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année et, dans la mesure du possible, à la même période. »*

*Par « L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année si possible à la même période, suivant le calendrier sportif établi pour la saison.*

*En cas d'interdiction d'événements graves ou de restrictions sanitaires, l'assemblée générale peut être reportée ultérieurement. »*

## Ordre du Jour de l'assemblée générale ordinaire (A.G.O.) :

- Dépôt des procurations et candidatures pour devenir membre du conseil d'administration (C.A.). *Petit rappel, être membre du C.A. de l'U.S.S. n'est pas un titre. Des missions seront attribuées à chacun des membres entrants ;*

*L'ensemble des membres devant donc être renouvelé, nous recherchons spécifiquement des personnes pour les pôles ;*

- *communication et réseaux sociaux : community manager pour Facebook, Tiktok, Instagram, Twitter ;*
- *gestion des événements et produits dérivés ;*
- *participation lors des réunions avec le club, les autres groupes de supporters, la municipalité, la préfecture, etc. ;*
- *participation aux réunions de l'instance nationale du supportérisme (I.N.S.) au ministère des sports à Paris et aux assemblées plénières avec le ministre ;*
- *trésorerie car la trésorière actuelle ne se représente pas ;*
- *administration du site de l'U.S.S. ;*
- *autres postes si vous avez des propositions.*

### **1/ Bilan d'activité de la saison écoulée :**

- Point sur les adhésions de la saison actuelle, bilan des groupes de l'U.S.S. par Pierre DEBAIZE et Martine DESORMES et vote validant le montant fixé avant saison de la cotisation actuelle ;
- Questionnement sur les groupes qui ne participent à aucune manifestation de l'U.S.S., qui ne commandent aucune place à l'extérieur ou à Geoffroy-Guichard (via les bons de commandes fournis par l'A.S.S.E.) ou à l'inverse qui ne prennent l'U.S.S. que pour une billetterie. Solutions pour y remédier ;
- Problèmes rencontrés lors des renouvellements des cartes d'adhérents et retards de règlement des cotisations par les groupes ;
- Point sur les déplacements organisés par l'U.S.S. et problèmes rencontrés lors des inscriptions pour les déplacements à l'extérieur. Rappel des règles ;
- Rappel de projets de l'U.S.S. : nouvelles écharpes ou bobs pour les 20 ans, etc ;
- Présentation de modifications à apporter au site de l'U.S.S. par Tiffany GOUTTENOIRE ;
- Point sur le logiciel de gestion des adhésions ;
- Améliorations à apporter en matière de communication : site de l'U.S.S., comptes Twitter, Facebook, Tiktok, Instagram, etc. et prise en compte par les groupes de la visibilité que peuvent apporter les outils mis à leur disposition ;
- Retour sur les 90 ans de l'A.S.S.E organisés conjointement avec deux autres groupes, les GA92 et les IS98 ;
- Organisation des 20 ans de l'U.S.S. en 2025. Projet de délocalisation présenté par Didier DAUDET des « Verts de Margeride » + projet à Geoffroy-Guichard présenté par Jean-Guy RIOU
- Mise à jour des adresses mail de contact de chaque groupe U.S.S.

## **2/ Bilan financier :**

- Présentation et approbation des bilans et comptes.

## **3/ Questions diverses :**

*Les questions diverses doivent impérativement être soumises à l'U.S.S. avant le début des A.G.E. et A.G.O.*

*Un groupe qui sollicite une inscription d'une problématique qui lui est propre devra impérativement être présent pour en débattre.*

- À compléter s'il y a des questions diverses
- 
- 
- 

## **4/ Élections des membres du C.A. de l'U.S.S. : présentation des CANDIDATURES et approbation de l'Assemblée.**

## **5/ Élection des Membres du BUREAU par les membres du C.A. élus (Président, Vice-Présidents, Trésorier, Trésorier-adjoint, Secrétaire, Secrétaire-Adjoint).**

Je vous prie d'agréer mesdames et messieurs les membres du bureau et du conseil d'administration de l'U.S.S., mesdames et messieurs les présidents et membres des bureaux et conseils d'administration des groupes U.S.S., mes salutations les meilleures.

**ALLEZ LES VERTS !**



Le Président de l'U.S.S.  
Jean-Guy RIOU

**Candidature pour un poste au sein du conseil d'administration  
de l'Union des Supporters Stéphanois du samedi 19 octobre 2024**

Je soussigné (e) : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adhérent au Groupe de Supporters Stéphanois « \_\_\_\_\_ », à jour de cotisation et mandaté par ce Groupe

Déclare déposer ma candidature au Conseil d'Administration de l'Union des Supporters Stéphanois

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2024

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »:

*À retourner avant le 15/10/2024 par mail à l'adresse : [union-des-supporters-stephanois@u-s-s.fr](mailto:union-des-supporters-stephanois@u-s-s.fr)  
ou à remettre impérativement avant le début de l'A.G.O.*

**Procuration et « bon pour pouvoir » pour les assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'Union des  
Supporters Stéphanois du samedi 19 octobre 2024 :**

Je soussigné (e) : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adhérent au Groupe de Supporters Stéphanois « \_\_\_\_\_ », à jour de cotisation et mandaté par ce Groupe,

Donne mon bon pour pouvoir\* pour les assemblées générales extraordinaire et ordinaire du samedi 19 octobre 2024 à :

Nom et Prénom de l'adhérent à jour de cotisation : \_\_\_\_\_

pour me représenter et voter les décisions soumises au vote pendant les assemblées générales extraordinaire et ordinaire.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2024

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »:

\* Pas plus de deux Bons pour pouvoir par personne

*À retourner avant le 15/10/2024 par mail à l'adresse : [union-des-supporters-stephanois@u-s-s.fr](mailto:union-des-supporters-stephanois@u-s-s.fr)  
ou à remettre impérativement avant le début de l'A.G.O.*